

Tarifs ODP 2024

(Applicable après délibération du conseil du 12 mars 2024)

Occupation de la voie publique pour travaux et prestations diverses :	Echafaudages, stationnements, bennes à gravats, déménagements, matériaux	En m ² /jour	0.80 €
	Demande occupation du domaine public *	forfait/dossier	10.00 €
	Toute occupation du domaine public (autre que les occupations prolongées)	En m ² /jour	0.80 €
	Occupation prolongée : base de vie, emprise de chantier...	En m ² /mois indivisible	2.50 €

Occupations événementielles :	cirques, manèges, stands, chapiteaux, structures manifestations privées, ...	En m ² /jour	2.00 €
	Stand ou véhicules ambulants des associations nieulaises en partenariat avec la Commune		gratuit

Occupations commerciales permanentes et (ou) saisonnières :	droit de place du marché dominical emplacement seul	en ml/jour	0.70 €
	droit de place du marché dominical emplacement avec électricité et/ou eau	en ml/jour	1.70 €
	droit de place du marché dominical emplacement seul	en ml/forfait trimestre	7.00 €
	droit de place du marché dominical emplacement avec électricité et/ou eau	en ml/forfait trimestre	14.00 €
	Demande occupation du domaine public *	forfait/dossier	10.00 €
	Occupation du domaine public à caractère commercial	En m ² /jour	0.80 €
	stand, commerces ambulants... jusqu'à 10 ml **	par 1/2 journée	5.00 €
	stand, commerces ambulants... jusqu'à 10 ml avec électricité et/ou eau **	par 1/2 journée	10.00 €
	stand, commerces ambulants, véhicule publicitaire au-dessus de 10 ml **	par 1/2 journée	172.00 €
	terrasses de commerces	En m ² /an	15.00 €

Occupation du domaine public consentie à titre gratuit pour les surfaces jugées strictement indispensables à la réalisation des chantiers sous maîtrise d'ouvrage publique.

De même, la gratuité est consentie pour les occupations du domaine liées aux mises en sécurité des bâtiments ayant subis des dommages ou menaçant ruine pendant la période de consultation des entreprises et avant le démarrage du chantier.

****** la demi-journée s'entend pour 4 heures maximum indivisible. Tout dépassement déclenchera un nouveau forfait

Prestations réalisées par les services de la ville :	Amenée et rapatriement de panneaux de signalisation temporaire, ou neutralisation d'emplacement (fourniture, pose et dépose de panneaux par la ville)	forfait	80.00 €
	Location de panneaux de signalisation (uniquement pour les particuliers)	unité	6.00 €
	Participation aux frais d'accès chantier, démontage barrières, panneaux, ...	heure	55.00 €
	Installation d'un coffret électrique provisoire	forfait	300.00 €
	Usage électricité après installation d'un coffret provisoire	forfait/jour	10.00 €
	Prise en charge animal errant	Forfait	50.00 €

Redevances additionnelles ou régularisations financières	ODP sans demande d'autorisation (sur PV Police municipale)	forfait + jour non régul.	50 + 50 €
	Absence de signalisation et/ou défaut d'affichage de l'arrêté	par jour non régularisés	50.00 €
	Mise en sécurité d'un chantier par un agent de la Ville	forfait par agent	250.00 €
	Maintien des protections de chantier par un agent de la Ville	forfait par agent	250.00 €
	Perte, non restitution ou détérioration de panneaux	aux frais réels	
	Compactage ou réfection de tranchée non conforme (si réintervention non réalisée à J+7)	aux frais réels	
	Reprise urgente de revêtement de tranchée détérioré et dangereux	aux frais réels	
	Défaut de nettoyage après occupation (si nettoyage non réalisée à J+1)	aux frais réels	
	Détérioration de surface publique occupée sans autorisation	aux frais réels	
	Pollution versée dans le réseau pluvial (hydrocarbure, huile, déchets du bâtiments...)	frais réels + forfait pénalité	500.00 €
	Enlèvement de débris-dépôts sauvages (débris divers - gravas - déchets verts)	forfait enlèvement	1 250.00 €
		traitement/tonne	250.00 €
	Enlèvement de débris-dépôts sauvages (amiante)	forfait enlèvement	1 250.00 €
forfait traitement		6 500.00 €	